

Bulletin de préconisation n°18 du 17/10/25



alerte mouche !

Réalisé par le :

CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Maturité des olives à huile

Les analyses réalisées sur les olives montrent une maturité très en avance sur le plan organoleptique, mais aussi au niveau de la lipogénèse. Soyez vigilant sur les Délais Avant Récolte (DAR) des produits phytosanitaires utilisés.



Irrigation

Les irrigations reprennent sur certaines zones du bassin oléicole selon les types de sols.

Pour optimiser la gestion hydrique de vos vergers, vous pouvez consulter les bulletins [Eau'live 2025](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).



Mouche de l'olive

D'après le [BSV n°18](#), la situation est très hétérogène. Les niveaux de captures sont de **moyens à très importants** selon les secteurs. Des dégâts (piqûres, trous de sortie et dalmaticose) sont toujours observés.

Soyez extrêmement vigilant et suivez attentivement la situation sanitaire de vos vergers (piégeages et dégâts). **Maintenez un niveau de protection suffisant** de vos vergers car les prochaines semaines vont être déterminantes pour la qualité et la quantité de vos récoltes. **Dans certaines situations, la stratégie de récolte précoce doit être déjà envisagée !**



Oeil de paon et cercosporiose (nouveau produit)

D'après le [BSV n°18](#), de nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon et de cercosporiose sont observées ponctuellement dans les zones autour du Mont Ventoux et sur la basse vallée de la Durance.

Le risque de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage est **fort sur l'ensemble du bassin oléicole car des précipitations sont attendues, accompagnées de températures favorables aux contaminations. Restez vigilants !**



Cochenilles *Diaspididae*

D'après le [BSV n°18](#), les foyers connus sont toujours observés. Des migrations de larves de cette cochenille sont observées sur les nouvelles pousses sur certains foyers.

Un nouvel état des lieux de la présence de cochenilles est ouvert pour la récolte 2025 : il est accessible plus loin dans l'infolive ou directement via ce QR code.





Mouche de l'olive



De gauche à droite : piqûre de ponte, trou de sortie, dégâts de mouche.

© France Olive

Les piqûres de mouche altèrent la qualité des fruits et peuvent également provoquer leur chute de manière prématurée. De plus, cela favorise l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter le [BSV n°17](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).

Observations

Piégeage :

D'après le [BSV n°18](#), les populations de mouche restent toujours très actives. La pression est forte sur l'ensemble du bassin oléicole. Une grande hétérogénéité est cependant observée en Haute-Provence et dans les zones autour du Ventoux, du Luberon et de la basse vallée de la Durance.

Dégâts :

Globalement, d'après le [BSV n°18](#), les dégâts observés (piqûres, trous de sortie) sont :

- **faibles** à **moyens** dans les zones allant du Tricastin au Luberon, des garrigues nîmoises aux collines de l'Hérault, dans le Nyonsais, en Haute-Provence, dans le sillon audois.
- **élevés** du littoral varois au Haut-Var ainsi que dans les Pyrénées-Orientales.

La situation est très hétérogène, certaines parcelles présentent un niveau de dégâts de mouche bien inférieur à ce que les niveaux de vols laissaient penser, et d'autres sont extrêmement touchées.

Au vu des conditions météorologiques favorables à la mouche et en l'absence d'une protection efficace et régulière de vos fruits, cette augmentation des piqûres risque de continuer.

Ces piqûres vont engendrer les trous de sortie conduisant à une perte en qualité et en quantité.

Cette année, les arbres ont une charge de fruit faible à moyenne sur de nombreux secteurs.

Or, les dégâts de mouche ont tendance à être plus importants sur des parcelles à faible charge car la maturité y est plus précoce, ce qui a permis aux premiers vols de mieux démarrer, mais aussi car le nombre d'olives est plus faible, ce qui donne un plus fort taux de piqûres à population de mouche égale.

[La carte de précocité](#) peut vous aider à estimer le risque mouche sachant que plus la zone est précoce, plus le nombre de générations par saison peut être important. Cette carte a été réalisée par le CRIIAM Sud en partenariat avec les techniciens olive et le SRAL PACA.

Application Oléiculteur

Pour vous aider, il est également possible de consulter la carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour. Ces données sont issues des relevés de pièges positionnés à proximité de chez vous. Les valeurs affichées sur la carte sont issues d'une moyenne de captures de plusieurs pièges. Ces données indiquent donc une tendance territoriale et non parcellaire.

Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#). Ensuite, vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche.

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y saisir vos observations. France Olive vous remercie pour votre précieuse contribution.

Évaluation du risque

Les relevés de vos pièges de suivi de population vous donnent des indications de la situation sur votre verger. Ces derniers vous aiguillent dans la mesure du risque et le positionnement des stratégies de lutte. Il est également utile d'évaluer les dégâts (piqûres, trous de sortie, dalmaticose).

Préconisations et stratégies de lutte

Au vu des fortes pressions de mouche, **soyez très vigilant** sur le renouvellement et le positionnement de vos mesures de lutte. Il faut environ 3 semaines entre la piqure de ponte et l'apparition des dégâts significatifs pour la production d'huile. Si vous récoltez dans un délai inférieur à 3 semaines, il n'est donc pas utile de renouveler vos protections.

Les stratégies de lutte dont vous disposez sont les suivantes :

- **Récolte précoce impérative si vous constatez de nombreux trous de sortie : les olives vont rapidement se dégrader si vous ne les récoltez pas immédiatement**
- **Applications de barrières minérales** : pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies, si vous ne récoltez pas dans les trois semaines qui suivent. **Attention à respecter la dose maximale annuelle autorisée ;**
- **Piégeage massif** : les pièges doivent être en place.
- **« Attract and kill »** : les diffuseurs doivent être en place.
- **Applications d'insecticide** : les applications doivent être positionnées lors des augmentations du nombre de captures de mouche dans les pièges de suivi. L'utilisation répétée, sur une même parcelle, d'une même matière active à usage insecticide peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. **Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner des substances actives de familles chimiques différentes ou ayant des modes d'action différents.**
Concernant l'utilisation du Spinosad, il est important de ne pas cibler plus de 2 générations de mouches par an, afin de réduire le risque d'apparition d'organismes résistants.

Si la pression de mouche est importante dans vos vergers, il est possible de combiner les stratégies de lutte par barrières minérales et insecticides.

Avant tout renouvellement d'insecticides ou de barrières minérales (SURROUND), vérifiez les Délais Avant Récolte (DAR) des produits.

Barrières minérales					
Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Intervalle minimum entre les applications	Délai Avant Récolte	Remarque
Silicate d'aluminium 100%	50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement) Limite à 210kg/ha/an	6	20 jours		Autorisé en AB Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.
Silicate d'aluminium 95% + Adjuvants spécifiques 5%	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	7 jours	28 jours	
Silicate d'aluminium 99%	30 kg/ha	6			

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) et le site internet [E-Phy anses](#).

Piégeage massif			
Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
Deltamethrine 15 mg/piège	100 pièges/ha	180 jours	Autorisé en AB Stade BBCH min 71 - max 80 En cas de faible infestation ou en association avec d'autres méthodes de lutte

Piégeage «attract and kill»			
Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
Deltamethrine 12,5 mg/piège	200 diffuseurs/ha	4 à 5 mois	Autorisé en AB Suspendre les diffuseurs à l'ombre Renouvellement en cas de pluie >150 mm Répartition des diffuseurs homogène avec un renforcement sur le pourtour de la parcelle

ATTENTION, les pièges VIO-TRAP ne seront plus distribués à partir du 30/10/2025 et leur utilisation sera interdite à partir du 30/10/2026.

Insecticides				
Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Délai Avant Récolte	Remarque
Lambda-cyhalothrine 100 g/L	0,11 L/ha	2	7 jours	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles
Deltamethrine 15 g/L	0,083 L/hL	3	7 jours	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles et ne pas appliquer lorsque les adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.
Spinosad 0.24 g/L	1,2 L/ha	8* Stade BBCH : Olives vertes : min 71 - max 80 Olives noires : min 71- max 85	7 jours	Autorisé en AB Dangereux pour les abeilles. Ne pas cibler plus de 2 générations/ an. Intervalle de 7 jours min entre les applications

*France Olive, en collaboration avec la société CORTEVA, a obtenu une dérogation d'utilisation (Art 53 du règlement CE 1107/2009) du SYNEIS APPAT pour lutter contre la mouche de l'olive. La dérogation porte sur le nombre maximum d'applications qui passe de **4 à 8 applications** sur la période du 26 juin **au 24 octobre 2025** ([plus de détails sur le site de France Olive](#)).

Pour plus d'informations, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet <https://ephy.anses.fr/>.



Maladies du feuillage

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°18](#), de nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon sont observés dans de faibles proportions ainsi que de nouvelles sorties de symptômes de cercosporiose.

Le risque de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage es **fort sur sur l'ensemble du bassin oléicole car des précipitations sont attendues, avec des températures favorables aux contaminations.**

Préconisations

Renouvelez vos protections si nécessaire **EN AMONT** des épisodes contaminants.

Si des pluies supérieures à 20 mm sont annoncées sur votre zone, privilégiez des produits à action systémique (non utilisable en AB).

Attention aux Délais Avant Récolte (DAR) des spécialités utilisées !

Rappel :

Pour les traitements à base de cuivre, les doses de cuivre métal par hectare et par application sont limitées à 4 kg de cuivre métal/ha/an, certains pouvant être lissés à 28 kg de cuivre métal par ha sur 7 ans.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

France Olive, en collaboration avec la société Andermatt et en partenariat avec l'ITAB, a obtenu une **nouvelle dérogation d'utilisation du CURATIO** pour lutter contre le développement des maladies du feuillage (œil de paon et cercosporiose) dans les vergers d'oliviers pour la période automnale.

Dérogation d'utilisation du CURATIO	
Usage	Olivier*Trt Part.Aer.*Maladie du feuillage (code de l'usage : 12503203)
Dose maximale d'emploi	16L/ha
Nombre maximal d'applications (sur la période de dérogation)	3 (intervalle minimum entre les applications : 5 jours)
Période de dérogation d'utilisation	Du 15/08/2025 au 13/12/2025
Stade d'application	A partir du stade BBCH 75
Délai Avant Récolte	30 jours
Remarque	Ne pas appliquer au-delà de 28°C.

Pour plus d'information consultez l'[autorisation de mise sur le marché provisoire](#).

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1](#) et le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#).

ATTENTION, les produits suivants ne seront plus commercialisés à partir du 15/01/2026 et leur utilisation sera interdite à partir du 15/01/2027.

BORDO 20 MICRO
BOUILLIE PROTECT WG
CHAMP FLO AMPLI

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

CODIMUR SC
COPPER KEY FLOW
CUIVRISTAL
CUPERVIC 20 WG
CUPRO TOP 20 WG
CUPRUSSUL 20 WG
OUROUK SC
VALLES 20 WG



Cochenilles *Diaspididae*

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°18](#), le risque évalué est **fort** à **très fort** sur les parcelles avec des foyers de cochenilles et **faible** si vous n'observez pas de foyers dans vos parcelles.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Cette cochenille étant un ravageur émergent, nous n'avons que peu de données sur leur cycle biologique. Il est donc difficile d'estimer le ou les pics d'essaimage. D'après des observations réalisées sur une parcelle du littoral varois, **des larves sont présentes sur les jeunes pousses.**

Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- **Favoriser la biodiversité** : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).
- **Aucun produit phytosanitaire n'est disponible pour cette période.**

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes réalisent un nouvel état des lieux exhaustif de la présence de cochenilles sur le territoire oléicole pour la récolte 2025.

Si vous êtes producteur et/ou moulinier souhaitant relayer l'information, vous trouverez [un questionnaire ici](#) ou via le QR code. D'autres supports sont disponibles [sur le site de la Chambre d'agriculture du Var](#). **Il est important de compléter le questionnaire même si vous n'avez pas de cochenilles sur vos parcelles afin de délimiter plus précisément les zones où la cochenille en question est présente.**

Un réseau de suivi pour identifier le cycle de cette cochenille est en train d'être constitué. Une identification de l'espèce est également en cours.



Maturité pour les olives à huiles

Comme nous l'avons déjà annoncé dans le précédent bulletin, la maturité est très en avance cette année, sur tous les plans. Pour la variété Salonenque, la maturité aromatique est maintenant souvent dépassée dans les Bouches-du-Rhône, et les rendement en huile sont satisfaisants.

C'est maintenant au tour de l'Aglandau de montrer une maturité très en avance. Dans les Bouches-du-Rhône, les échantillons

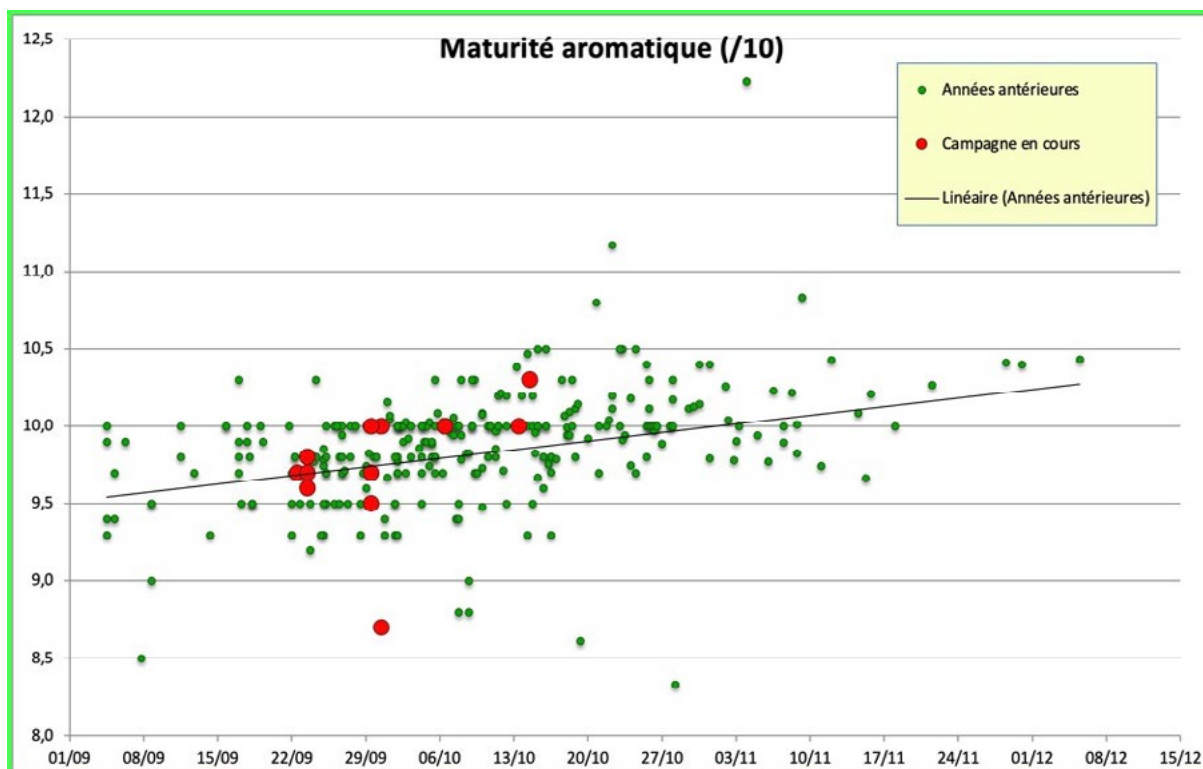
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

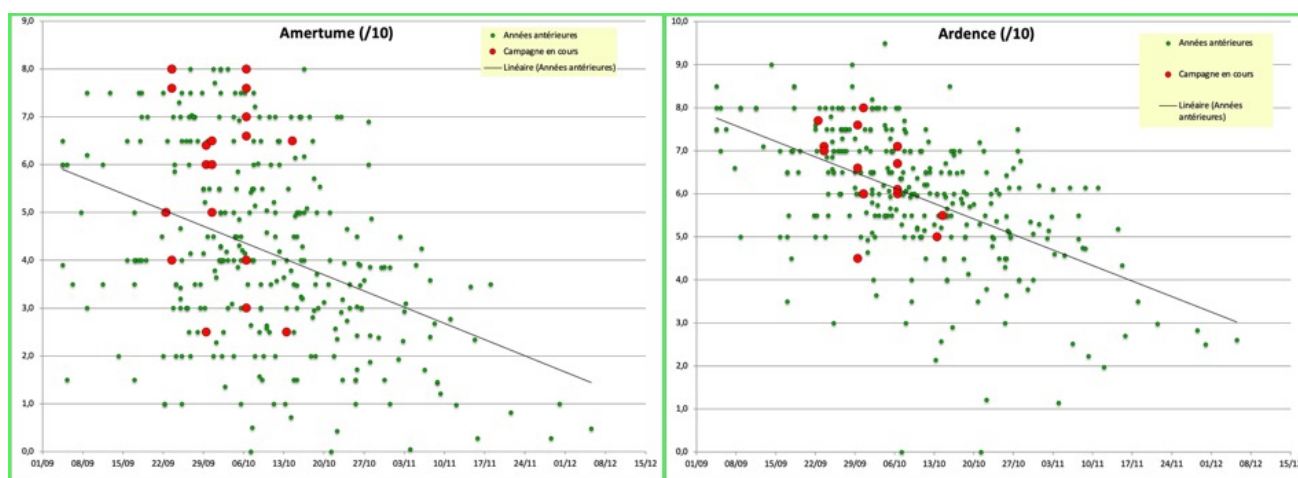
analysés montrent une maturité aromatique largement en avance, certains échantillons étant même passés de fruité vert à fruité mûr (graphique 1).

Graphique 1 : maturité aromatique de l'Aglandau dans les Bouches-du-Rhône



Néanmoins, l'amertume et l'ardence peuvent être encore assez élevées, bien que se réduisant rapidement (graphiques 2 et 3). Nous reviendrons sur cette question à la fin du chapitre.

Graphique 2 et 3 : amertume et ardence de l'Aglandau dans les Bouches-du-Rhône



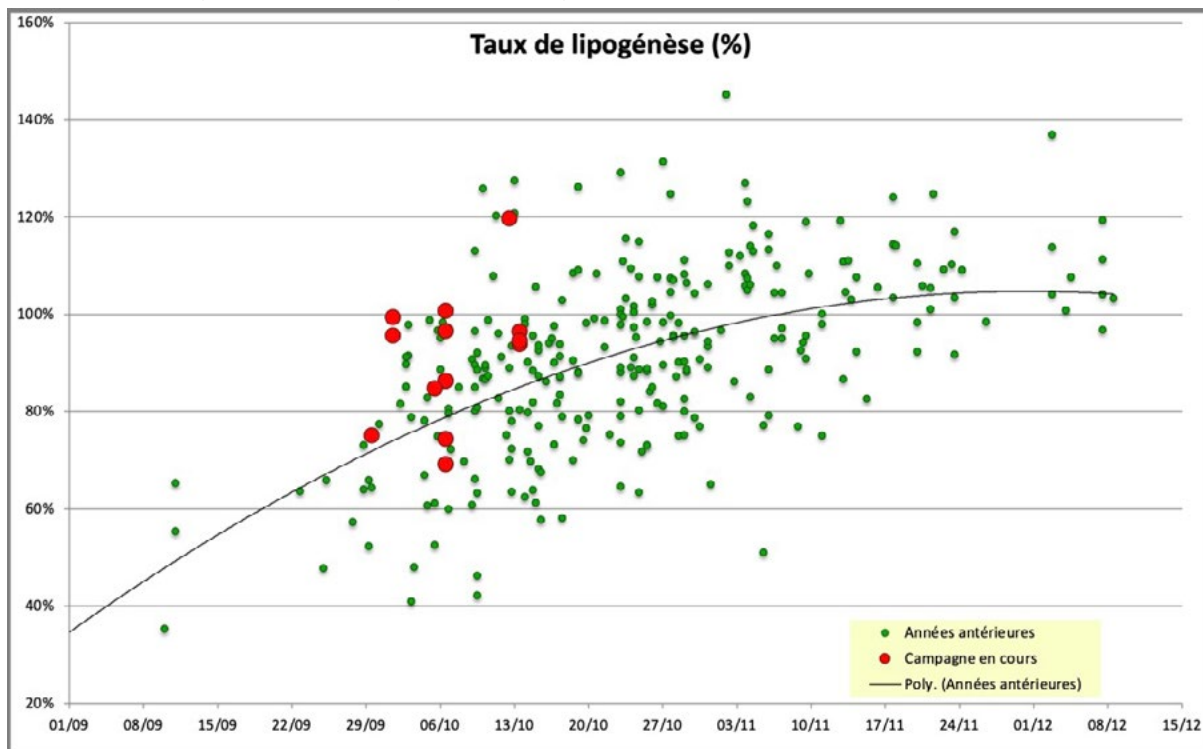
Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

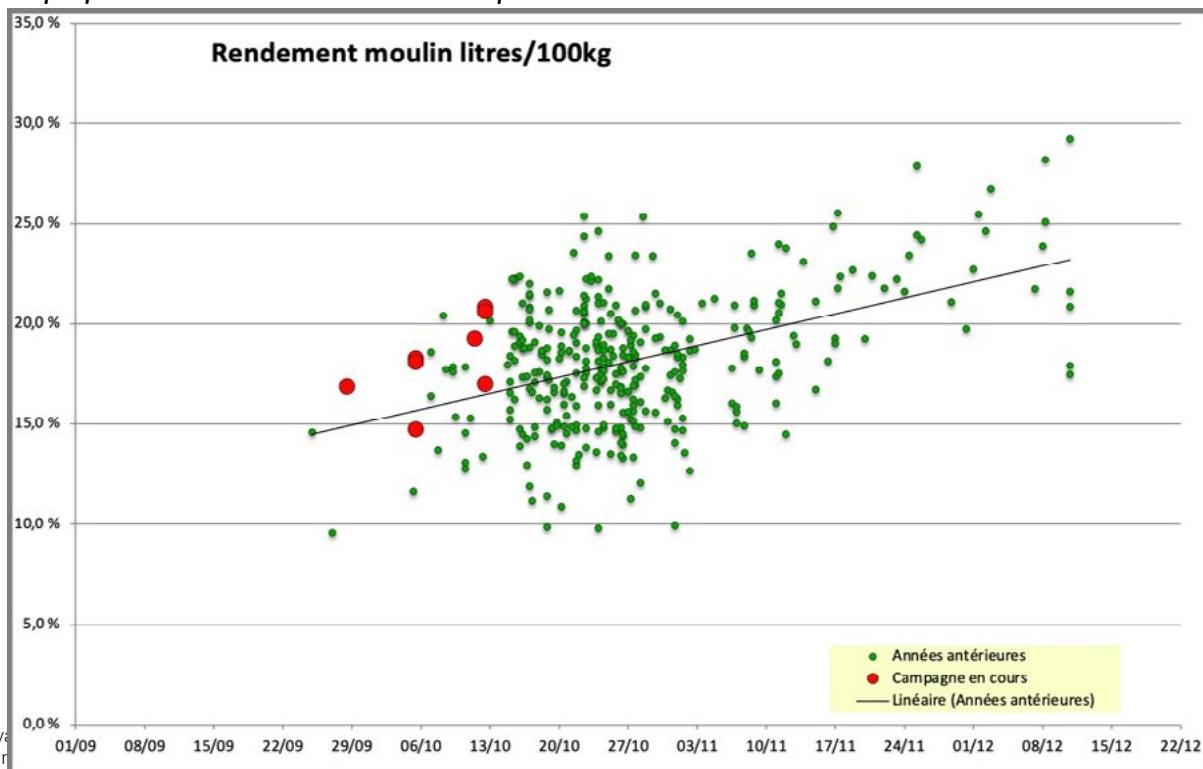
La lipogénèse est bien avancée, comme nous le voyons sur le graphique 4, relatif à l'Aglandau dans le Vaucluse.

Graphique 4 : Progression de la lipogénèse pour l'Aglandau dans le Vaucluse



Cela se traduit notamment par des rendements très satisfaisants, comme nous pouvons le voir sur le graphique 5, relatif aux rendements en huile dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Graphique 5 : rendements en huile dans les Alpes-de-Haute-Provence.



Les observations sont réalisées avant la rédaction de chaque bulletin d'irrigation.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Provence Alpes
téléphoniques

N.B. : nous disons ici que cette année les rendements en huile sont élevés pour la saison, mais cela ne signifie pas que tous les oléiculteurs auront un bon rendement. Ceux qui entretiennent mal leurs oliviers, que ce soit par une taille non adaptée, une irrigation inadaptée ou mal gérée, une mauvaise fertilisation, ou encore par une protection phytosanitaire lacunaire auront des rendements très incertains, voire médiocres.

Sur la **Tanche**, l'avance est aussi très nette aussi bien sur le point de vue aromatique que pour la lipogénèse. Dans plusieurs cas la maturité aromatique est atteinte voire dépassée.

Autres variétés

La seule autre variété pour laquelle nous avons assez d'échantillons afin de déterminer une tendance est la Picholine. La situation est la même que pour les deux précédentes, c'est-à-dire une avance de une à deux semaines aussi bien sur le plan organoleptique que sur le plan de la lipogénèse et des rendements. Mais pour cette variété tardive la maturité aromatique est à son tout début. Dans la plupart des cas, nous avons une fruité très vert avec une amertume élevée.

Évolution des profils organoleptiques

Sur l'Aglandau et la Picholine, le cas d'un dilemme entre fruité optimal et équilibre optimal entre l'amertume et le fruité se rencontre fréquemment cette année.

Généralement l'amertume diminue avec l'arrivée du froid, mais pour l'instant celui-ci n'est pas encore au rendez-vous. Mais le dessèchement en cours, que l'on peut constater si les olives sont fripées, peut conduire au même résultat. En cas de risque de déséquilibre donc, nous conseillons de ne surtout pas irriguer, ce qui entraverait la réduction de l'amertume et de l'ardence. Il faut cependant savoir que la lipogénèse n'est pas forcément terminée, et que tout déficit hydrique peut la ralentir. Il faut donc bien choisir sa stratégie.

Pour finir, il est important de récolter avant la pluie pour toutes les variétés à forte amertume, car celle-ci augmenterait le déséquilibre, lorsque la maturité aromatique est atteinte.